

Isaac Kamali enfin mis en examen

Alain Gauthier

CPCR, 16 septembre 2021

Alors que le CPCR s'apprête à déposer une nouvelle plainte, nous apprenons, par un article du *Parisien*, que Isaac KAMALI, visé par une plainte de notre association depuis 2009, vient enfin d'être mis en examen [1]. L'article nous apprend toutefois que monsieur KAMALI ne serait pas en bonne santé : « *C'est un septuagénaire au crâne dégarni et à la santé si chancelante qu'il n'a pas pu être interpellé par les gendarmes dans un premier temps.* » Il aurait donc suffi d'attendre encore un peu plus de temps pour que ce monsieur échappe à la justice, comme deux personnes avant lui, Claver KAMANA et Michel BAKUZAKUNDI, tous deux décédés sans avoir été jugés.

Le CPCR se réjouit de cette décision tardive mais ne peut manquer de dénoncer une fois de plus les lenteurs de la justice française. Le courrier adressé au Président de la République après les promesses qu'il a faites à Kigali est resté sans réponse [2]. Nous voulions savoir quelles me-

sures concrètes seraient prises pour que la France ne reste pas la terre d'asile privilégiée des génocidaires. Une lettre de relance vient de lui être adressée aujourd'hui même.

Nous sommes engagés dans une course contre la montre. Il n'est pas du tout sûr que l'on puisse rattraper le temps perdu, le temps qui joue en faveur des bourreaux.

Alain GAUTHIER, président du CPCR

[Notes :]

1. Le Parisien, 16 septembre 2021 : « Un planificateur présumé du génocide mis en examen en France ». Communiqué du parquet national antiterroriste et réaction du CPCR sur BFM TV : « Génocide au Rwanda : un homme soupçonné d'être impliqué mis en examen à Paris ».

2. Lire notre article du 4 juin 2021 : « Le CPCR interpelle le président MACRON : quelles décisions concrètes ? ».